



# EPARGNE SELECT RENDEMENT

- Instrument financier non garanti en capital<sup>1</sup>
- Durée d'investissement conseillée : 6 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé)
- Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- Eligibilité : Contrats d'assurance-vie et comptes titres

<sup>1</sup> Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale

**Adequity** 

 **SOCIETE GENERALE**  
Corporate & Investment Banking

# Détails du mécanisme

Avec Epargne Select Rendement, l'investisseur privilégie un produit adossé au marché actions européen. Le remboursement du support est donc conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance de la formule au-delà de 50% (exclu), l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -50% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Epargne Select Rendement soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Un mécanisme de remboursement anticipé activé de l'année 1 à 5, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est positive ou nulle
- Une perte en capital à l'échéance seulement si l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> a enregistré une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial
- Un objectif de gain de 7% par année écoulée si l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> n'a pas enregistré de baisse de plus de 50% à l'échéance (Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 6,0%)

## MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ<sup>1</sup>

De l'année 1 à 5, aux dates anniversaires, dès que la performance de l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial  
+  
Un gain de 7% par année écoulée  
(Soit un Taux de Rendement Annuel minimum de 6,1%)

## MECANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE<sup>1</sup>

A l'échéance des 6 ans et en l'absence de remboursement anticipé, on observe la performance de l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> depuis l'origine.

- **Cas favorable** : Si l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> n'a pas baissé de plus de 50%, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son Capital Initial  
+  
Un gain de 42%  
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 6,0%)

- **Cas défavorable** : Sinon, si l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> a baissé de plus de 50%, l'investisseur reçoit :

la valeur finale<sup>2</sup> de l'Indice  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance

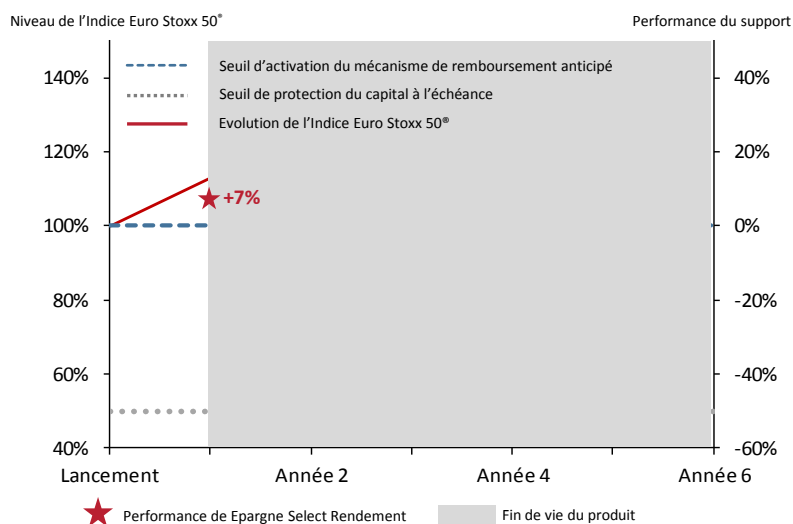
<sup>1</sup> Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale

<sup>2</sup>La valeur finale de l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale

# Illustrations du mécanisme de remboursement

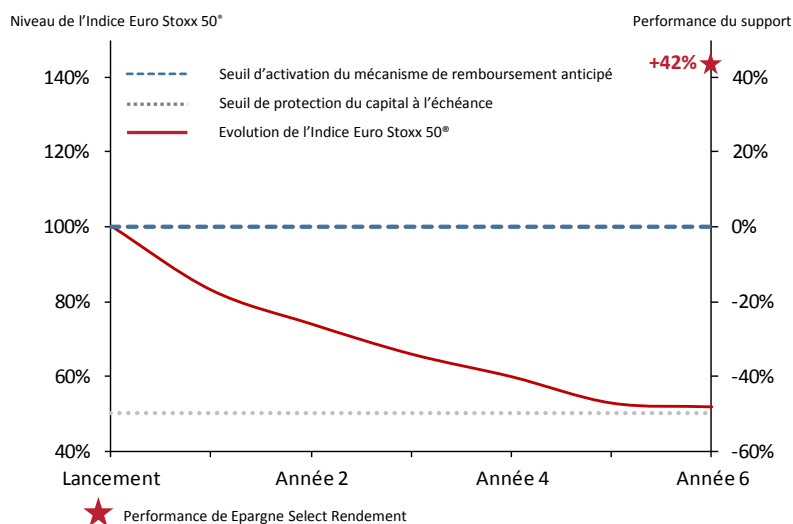
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

## CAS FAVORABLE : hausse de l'Indice



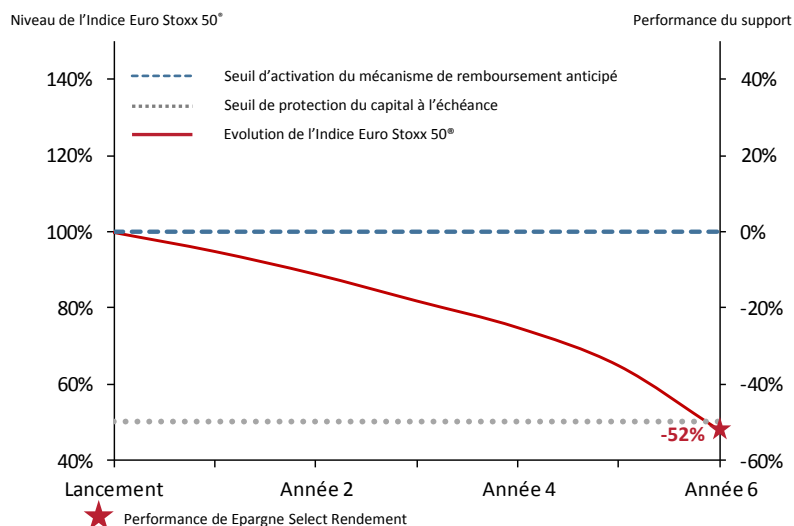
- A l'issue de la 1<sup>ère</sup> année, l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> enregistre une performance positive depuis l'origine (+11%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 7% par année écoulée, soit 107%.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 6,8%**, contre un **Taux de Rendement Annuel de 10,7%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

## CAS MÉDIAN : baisse de l'Indice inférieure à 50%



- A l'échéance des 6 ans, l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> enregistre une performance de -48% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -50%.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 42%, soit 142%.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 6,0%**, contre un **Taux de Rendement Annuel de -10,3%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement du produit.

## CAS DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice supérieure à 50%



- A l'échéance des 6 ans, l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> enregistre une performance de -52% depuis l'origine.
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice, soit 48% de son Capital Initial.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -11,5%**, égal au **Taux de Rendement Annuel** d'un investissement direct dans l'Indice.

Le rendement de Epargne Select Rendement à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.

# L'Indice Euro Stoxx 50® : l'indice de référence de la zone euro

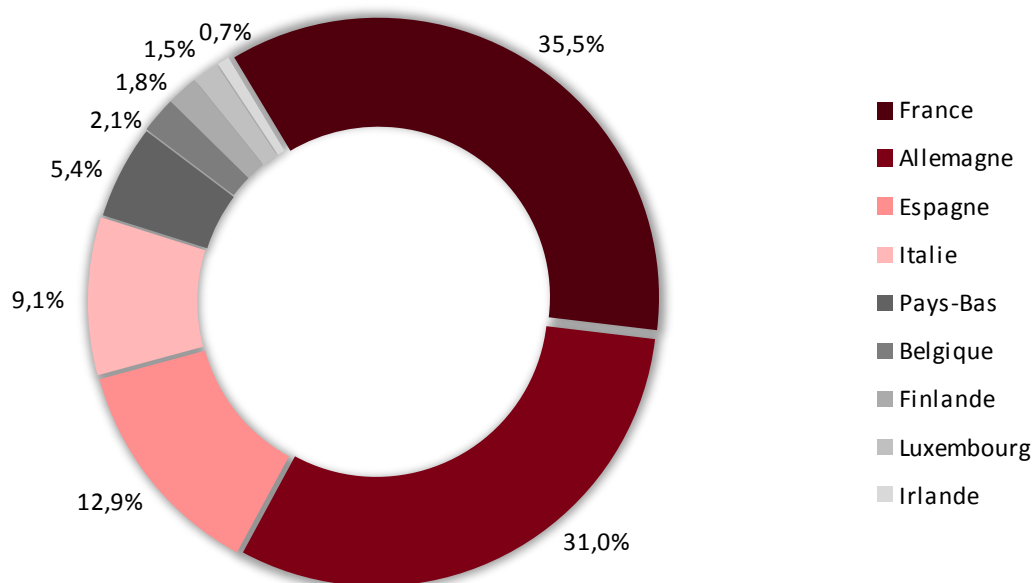
L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro.

## Évolution de l'Indice Euro Stoxx 50®



Source : Bloomberg du 01/01/87 au 04/04/2011

## Répartition géographique de l'Indice Euro Stoxx 50®



Source : Stoxx, au 11/02/11

# Principales caractéristiques financières

<b>Type</b>	Instrument financier de droit français non garanti en capital à l'échéance
<b>Emetteur</b>	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale)
<b>Garant</b>	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
<b>Devise</b>	Euro
<b>Cotation</b>	Bourse du Luxembourg
<b>Code ISIN</b>	FR0011026947
<b>Eligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie et comptes-titres
<b>Période de commercialisation</b>	Entre le 04/04/2011 et le 15/06/2011
<b>Prix d'achat</b>	Le prix progressera régulièrement au taux de 2% pour atteindre 1 000 euros le 15/06/2011
<b>Valeur nominale</b>	1000 Euros
<b>Date d'émission</b>	04/04/2011
<b>Prix d'émission</b>	99,60% de la valeur nominale
<b>Dates d'évaluation</b>	15/06/2012; 17/06/2013; 16/06/2014; 15/06/2015; 15/06/2016; 15/05/2017
<b>Dates de remboursement anticipé</b>	25/06/2012 ou 25/06/2013 ou 24/06/2014 ou 23/06/2015 ou 23/06/2016
<b>Date d'échéance</b>	23/06/2017
<b>Sous-jacent</b>	Euro Stoxx 50®
<b>Code Eusipa</b>	1260 - Express Certificates
<b>Marché secondaire</b>	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché
<b>Commission de souscription</b>	Néant
<b>Commission de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par l'émetteur Société Générale au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,92% du montant de l'émission
<b>Commission de rachat</b>	Néant
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear France

## Avantages

- De l'année 1 à 5, si, à l'une des constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son Capital Initial et un gain de 7% par année écoulée (Soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 6,1%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice enregistre une performance supérieure à -50% depuis l'origine, l'investisseur reçoit un gain de 42% (soit un TRA de 6,0%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le Capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 50% depuis l'origine.

## Inconvénients

- Pas de protection du Capital : le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 15/06/2011, et conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 6,8%).
- Le rendement de Epargne Select Rendement à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -50%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.

# Avertissement

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit. Méthodes d'ajustement ou de substitution en cas de survenance d'événements exceptionnels, résiliation ou remboursement anticipé : la documentation relative au produit peut prévoir (i) des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit ou, le cas échéant, (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit.

Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin. Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA « REGULATION S ») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES « U.S. PERSONS », CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATION S.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Le produit Epargne Select Rendement décrit dans le présent document fait l'objet de « Final Terms » se rattachant au programme (en date du 27 avril 2010) approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, (sous le n° de visa C-09284) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les « Final Terms » (en date du 1<sup>er</sup> avril 2011) et le résumé du programme en français sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «[www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)». Le programme est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces mêmes documents et les suppléments à ce programme sont disponibles sur le site [prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com) ou peuvent être obtenus auprès de Société Générale sur simple demande. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.**

## Facteurs de risque

**1. Risque de volatilité :** jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

**2. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables :** Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

**3. Risque de Crédit :** dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

**4. Garantie par Société Générale ou par un tiers :** le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**5. Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

**6. Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix en cours de vie du produit. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**7. Pas de marché liquide :** il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« indice ») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

